

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

n° 2024 - 83

Conseil municipal du 12 septembre : des décisions majeures votées à l'unanimité

Vendredi 13 septembre 2024 | Le Conseil municipal du Gosier, présidé par madame le maire, Liliane MONTOUT, s'est réuni en 5ème séance ordinaire le 12 septembre 2024 à la salle des délibérations de la mairie.

Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, **des décisions majeures ont été votées à l'unanimité par l'assemblée délibérante pour améliorer le service public et faire rayonner le territoire :**

1. Mise aux normes et extension du cimetière communal

En raison de l'augmentation de la population et de l'adoption grandissante des pratiques d'incinération, la Ville du Gosier se voit contrainte de redimensionner et de réaménager son cimetière communal aujourd'hui saturé. En effet, la configuration actuelle du cimetière communal ne permet plus à la municipalité de faire face à ses obligations réglementaires en matière de gestion funéraire.

Ainsi, une extension du site, jouxtant l'actuel cimetière, permettra :

- de disposer d'un terrain consacré à l'inhumation ;
- de créer un site cinéraire pour accueillir dignement et réglementairement les cendres des défunts ;
- d'augmenter les espaces de concessions funéraires mis à la disposition des familles gosiériennes.

2. Adhésion de la commune du Gosier comme membre bénéficiaire à la société coopérative d'intérêt collectif et d'utilité sociale ODYSSEA et engagement vers la labellisation "Villes bleues d'avenir capitales patrimoines de la mer"

Promouvoir son territoire et le faire rayonner au national et à l'international sont des leviers qui permettent de le développer et de le rendre plus attractif. C'est donc un choix de la municipalité du Gosier d'adhérer à Odyssea pour obtenir le label "Villes Bleues d'Avenir, capitales patrimoines de la mer". Ce dernier apportera :

- une reconnaissance nationale et internationale de la destination Gosier : attirer plus de touristes soucieux d'écotourisme et de pratiques respectueuses de l'environnement ;
- une valorisation des initiatives locales en matière de protection et de gestion durable des écosystèmes marins et côtiers ;
- un développement économique incontesté lié à une fréquentation plus importante du tourisme

exogène ;

- une ouverture à des financements dédiés sur des projets liés à la protection environnementale.

3. Politique qualité 2024 de la ville du Gosier

La municipalité lance sa seconde politique qualité après une première menée de 2016 à 2022 couronnée de succès. Cette nouvelle politique qualité sera conduite dans un périmètre beaucoup plus élargi, mobilisant de nombreux services municipaux pour répondre aux attentes de la population. Ce projet est axé sur 4 objectifs majeurs : durabilité, efficacité, engagement, performance et s'inscrit dans le cadre du référentiel "Services Publics +" porté par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique. C'est un indicateur fort qui témoigne de la volonté de la municipalité de renforcer la satisfaction des usagers et la qualité des services à la population.

4. Création d'une école de musique municipale

Déjà dotée d'équipements culturels structurants comme le Palais des sports et de la culture ainsi que la médiathèque RG Nicolo, la Ville du Gosier entend poursuivre sa politique culturelle volontariste en créant une école de musique municipale. Cette nouvelle structure proposera la découverte de pratiques musicales, d'éveil musical, d'initiation au solfège et à différents instruments de musique, à destination du tout public (enfants, adultes, débutants...). Elle favorisera :

- l'épanouissement culturel par l'apprentissage et la transmission
- le lien social
- la lutte contre l'exclusion
- le développement des compétences
- l'attractivité du territoire
- la création d'emploi
- le développement de talents locaux
- l'affirmation identitaire

Cette école de musique sera un levier important de l'enrichissement culturel et éducatif et participera au dynamisme territorial.